

MAÎTRE D'OEUVRE
Sarl BOURILLET et Associés

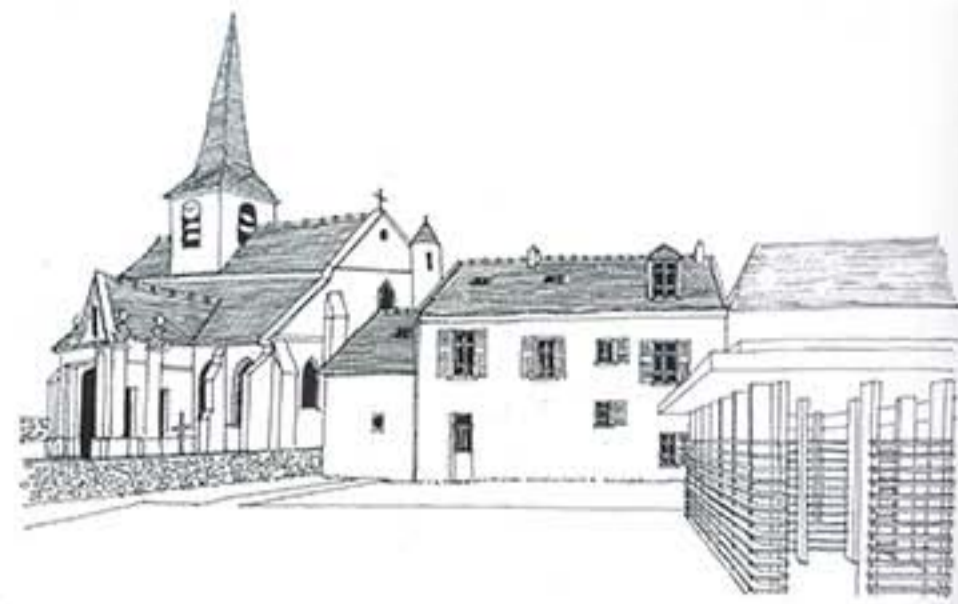
MAÎTRE D'OUVRAGE
Mairie de Livilliers
PACT ARIM

DATE DE LIVRAISON
Décembre 2010

SURFACES
SHON avant travaux et réhabilitée : 222 m²
SHON après travaux : 260 m²

COÛT
480 000 € HT

PROGRAMME
Maison Nénesse
Réhabilitation et extension d'un bâtiment
en vue de la création de 4 logements
locatifs à caractère social.



Ce projet de réhabilitation et d'extension d'un ancien corps de bâtiment et de son annexe tombés en ruine, s'inscrit dans un environnement de qualité, en plein cœur de la commune, à proximité de l'église inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

La parcelle d'une superficie de 833 m² occupe une situation d'angle et l'une de ses limites longe le parvis de l'église. Les constructions sont implantées en cœur de parcelle, adossées à la construction mitoyenne, libérant de grands jardins en périphérie.

Le programme comprend l'aménagement de 4 logements locatifs à caractère social, et un garage à vélos indépendant.

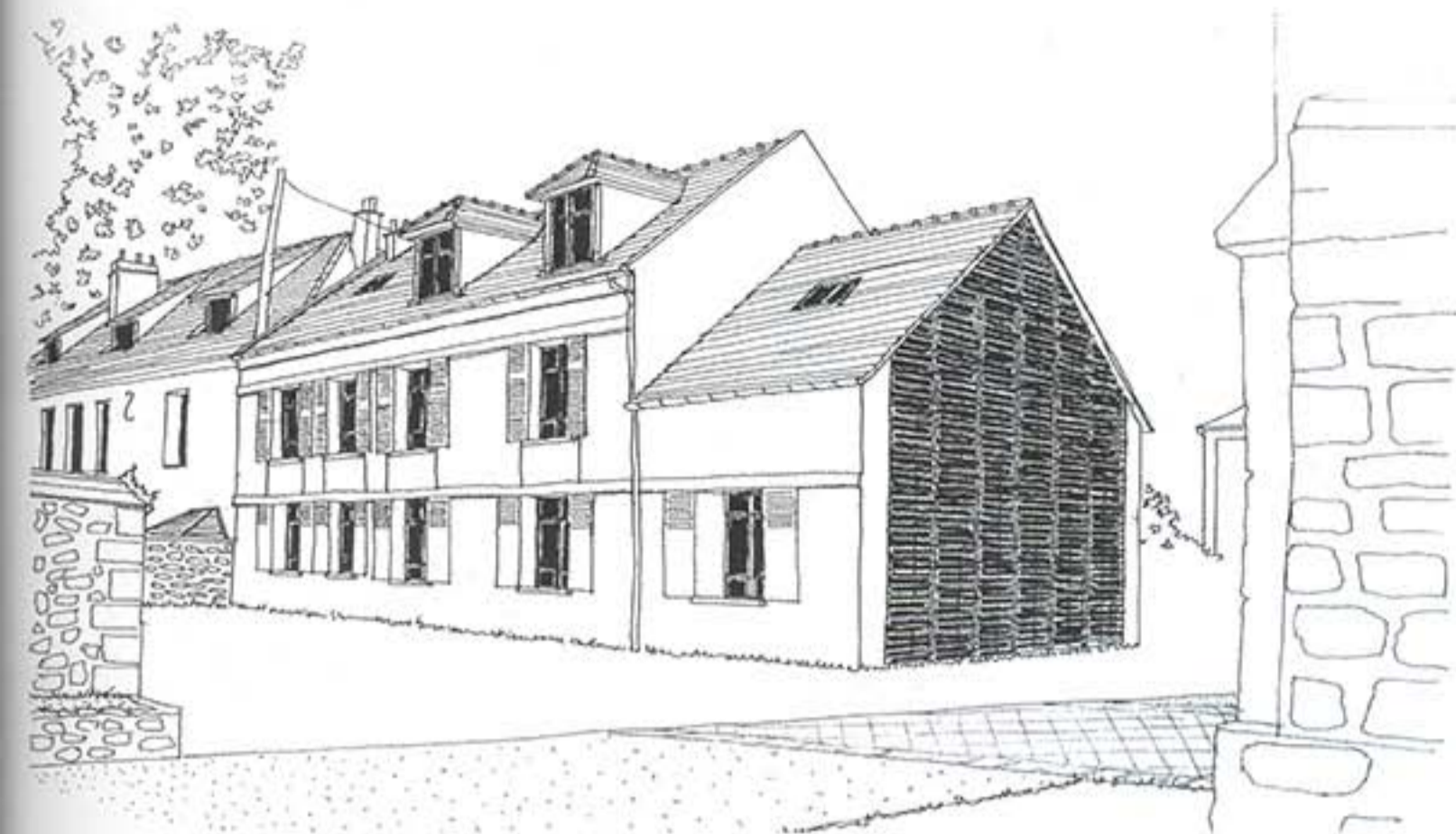
L'enjeu de la réhabilitation consistait à mettre en valeur les qualités du bâtiment existant, représentatif de l'habitat rural du Vexin français, tout en les confrontant à des modes de construction contemporains. L'objectif visant à instaurer un juste équilibre entre ancien et moderne afin de préserver la beauté du site.

Le réaménagement du corps de bâtiment principal s'appuie sur l'organisation générée par les murs porteurs et conserve le rythme des baies existantes. Les maçonneries des façades sont doublées pour améliorer les performances thermiques du bâtiment mais les maçonneries des murs de refends sont laissées visibles à l'intérieur des logements. Pour des raisons structurelles et phoniques le parti a été pris de réaliser les planchers intérieurs en béton. Toutefois les planchers bois existants ont été conservés comme fonds de coffrage et refixés en sous-face des planchers béton : ils confèrent ainsi aux plafonds des logements un aspect esthétique. Les revêtements de sols ont été réalisés en résine, coulée sur place. Ils tranchent avec l'aspect brut des plafonds et des maçonneries et reflètent la lumière extérieure.

La charpente originelle irrégulière a été conservée et renforcée, puis isolée par le dessus pour permettre au logement créé dans les combles de bénéficier de son aspect esthétique.

La toiture a été réalisée en tuiles plates et les coloris des tuiles ont été soigneusement panachés pour éviter un aspect trop uniforme de l'ensemble. Le faîtage a





été scellé avec crêtes et embarrures et les rives ont été traitées par une ruellée au mortier.

Les chaînages au sommet des murs de façades ont été réalisés avec des profils reconstituant les modénatures traditionnelles de l'architecture vexinoise suivant l'avis du SDAP. Les enduits de façades ont été réalisés au plâtre et à la chaux avec une finition à pierres vues. Les menuiseries en bois respectent la disposition des petits bois.

Le petit bâtiment annexe accueille un logement qui bénéficie d'une double hauteur et d'une façade ouverte sur l'église. Les murs existants et la poutre sont conservés. La façade, constituée de bois et de verre, tranche avec l'aspect massif de la construction existante. Elle se glisse devant le bâtiment matérialisant une nouvelle étape de l'histoire du bâtiment.

Le local annexe, construit sur la limite nord-ouest du terrain, accueille le local poubelles et un garage à vélos. Il est doté d'une toiture terrasse et de façades en claustras de bois assemblés selon le même mode constructif que la façade du nouveau logement situé face à l'église. Chacun des 4 logements a été traité de manière spécifique :

- le séjour du logement 1 du rez-de-chaussée dispose d'une différence de niveau qui a été accentuée et permet l'aménagement d'un coin cuisine en retrait de l'espace de réception,
- le logement 2 bénéficie d'un séjour en double hauteur, qui offre de larges vues sur l'église au travers d'une façade vitrée avec claustras de bois,
- le logement 3 dispose d'un séjour qui s'étend le long de la façade sud et bénéficie de 3 grandes fenêtres qui l'inondent de lumière,
- le logement 4 est aménagé dans les combles et profite de la charpente originelle.



© FFB 95